
Discussion autour de la pétition d'une députation de Boulogne (Paris) réclamant des secours, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Louis Etienne Beffroy de Beauvoir, Charles-Nicolas Osselin, Louis Joseph Charlier

Citer ce document / Cite this document :

Beffroy de Beauvoir Louis Etienne, Osselin Charles-Nicolas, Charlier Louis Joseph. Discussion autour de la pétition d'une députation de Boulogne (Paris) réclamant des secours, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 400;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41648_t1_0400_0000_2;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

C'est avec douleur que nous venons réclamer contre l'ordre donné par Dubouchet, membre de la Convention à la commune de Mantes, de ne point laisser partir 1500 quintaux de blé que nous avions obtenus du ministre de l'intérieur. Nous prions la Convention de venir à notre secours.

Beffroy. Ce n'est point le blé qui manque, c'est la mauvaise répartition qui s'en est faite jusqu'à ce moment, qui a amené ces disettes apparentes. Je demande le renvoi de la pétition à la commission que vous avez créée.

Osselin. La disette dont on se plaint est l'objet du passage de l'ancienne administration des subsistances à la nouvelle commission ministérielle; avant qu'elle puisse agir, il faut qu'elle soit organisée: je demande donc que, provisoirement, le ministre de l'intérieur fournisse des subsistances à la commune de Boulogne.

Charlier. Personne ne doute qu'il n'y ait en France assez de subsistances, mais c'est la malveillance qui a fait contrarier les réquisitions: on allait chercher du blé dans une commune voisine de celle qui n'en avait pas; celle-ci se trouvait privée par là des secours sur lesquels elle croyait justement pouvoir compter. Si toutes les communes de la République ne sont pas également pourvues, la cause en est dans la négligence du ministre de l'intérieur qui n'a pas exécuté le décret qui lui ordonnait de présenter à la Convention le tableau de tous les grains existant dans la République. Je demande que les administrations soient tenues de faire passer au ministre, dans le délai de quinze jours, le recensement des grains qui se trouvent dans leurs départements, et que ceux des administrateurs qui négligeront de le faire, soient mis sur-le-champ en état d'arrestation. Le ministre fera passer cet état à la Convention dans le même délai.

Cette proposition est décrétée, et la pétition de la commune de Boulogne renvoyée à la commission des finances.

Au nom du comité de Salut public, un membre [BARÈRE (1)] fait un rapport sur l'état où se trouvent maintenant les diverses bandes de rebelles chassées de la Vendée, d'où il résulte, dit le rapporteur, quelque chose qu'en aient pu dire les malveillants, que ce n'est qu'une troupe de fugitifs, qui veulent tenter de repasser la Loire, pour se cantonner de nouveau dans les repaires de la Vendée; mais les dispositions sont prises

grains. Ceux qui ne l'auraient pas effectué dans ce temps seront mis en état d'arrestation.

III.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet*.

La commune de Boulogne, près Paris, manque de pain depuis deux jours; elle sollicite de prompts secours.

La commission des subsistances fera droit sur-le-champ à cette pétition.

Le ministre de l'intérieur présentera sous trois jours, au comité de Salut public, l'état général des recensements qui lui ont été envoyés par les autorités constituées. Les administrateurs qui n'auront pas fourni ces états sous quinzaine, seront mis en état d'arrestation.

(1) D'après les divers journaux de l'époque.

sur tous les points, et des forces imposantes se rassemblent partout pour écraser ce reste de brigands (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Barère, au nom du comité de Salut public. Après les grands succès de Mortagne et de Cholet, après la fuite des rebelles par Varades, et leur poursuite par deux colonnes républicaines vers Nantes et Angers, il était à croire que le comité de Salut public ne vous parlerait plus de la Vendée et de ses brigands, que comme il vous a parlé des rebelles lyonnais, poursuivis et exterminés dans leur fuite; nous avions l'avantage de la victoire et de la terreur sur les vaincus. L'avantage d'avoir dépaycé des brigands, d'avoir tué plusieurs de leurs chefs, d'avoir diminué leur artillerie, de les avoir jetés dans un pays plus découvert, et moins approvisionné.

Quel moment heureux pour la paix de l'intérieur de la République, si au moment du passage, des batteries placées sur les bords de la Loire, ou si les forces qui étaient à Ancenis et à Angers, avaient agi sur les fugitifs, avec l'énergie qu'elles pouvaient déployer!

Quel succès plus complet encore attendait nos armes, si le tocsin avait sonné dans toutes les communes au delà de la rivière, dans les départements de Mayenne et Loire, et surtout dans celui de la Mayenne que les brigands semblent avoir condamné au déshonneur momentané d'être le théâtre d'une nouvelle Vendée!

Citoyens, depuis le 1^{er} de brumaire, le comité devait s'attendre à ne communiquer à la Convention que des nouvelles satisfaisantes; mais des embarras imprévus qui paraissent s'attacher sans cesse à l'organisation de nos forces militaires dans cette partie, le défaut d'intelligence et d'ensemble, la trop grande confiance des Français victorieux, le défaut d'énergie et d'activité dans les mesures, ont tout fait changer, et transformé en une nouvelle Vendée la Mayenne, dont le fanatisme et la faiblesse de quelques villes ont appelé les brigands.

Mais enfin, il approche le jour terrible où le flambeau de la vérité viendra éclairer toutes les profondeurs de ces repaires de la Vendée; ce jour où, d'une main assurée, nous déchirerons le bandeau épais qui couvre encore quelques instants toutes ces intrigues lointaines, toutes ces manœuvres locales, toutes ces trahisons militaires, ces ambitions diverses des chefs, ces passions minutieuses des agents qui ont trop longtemps circulé dans ces départements rebelles: administrations départementales, administrations militaires, états-majors, généraux, conseils de guerre, intrigants de tout genre, aristocrates de l'intérieur, recrutements contre-révolutionnaires, tout sera marqué du sceau de la réprobation méritée.

Victoires colorées, demi-succès exagérés, prises

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 346.

(2) *Moniteur universel* n° 47 du 17 brumaire an II [jeudi 7 novembre 1793], p. 190, col. 3. Voy. ci-après, annexe n° 2, p. 431, le compte rendu du rapport de Barère, d'après le *Journal des Débats et des Décrets* et annexe n° 3, un certain nombre de lettres des commissaires aux armées des Côtes de l'Ouest et des Côtes de Cherbourg qui peuvent servir de pièces justificatives au rapport de Barère.